



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Réglementation et de la Citoyenneté
Bureau de la réglementation et des élections

Affaire suivie par : Françoise HENRY
Tél : 03 84 57 16 19
Télécopie : 03 84 57 15 52
Courriel : francoise.henry@territoire-de-belfort.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 2012065-0006

Fixant les dates limites de dépôt des documents électoraux pour l'élection
du Président de la République des 22 avril et 06 mai 2012

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2012-254 du 22 février 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

VU l'arrêté préfectoral n°2011116-0008 du 26 avril 2011 portant délégation de signature à M. Alain BESSAHA, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les bulletins de vote et les déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 22 avril et 06 mai 2012 seront réceptionnés en préfecture aux dates suivantes :

Pour le 1^{er} TOUR :

- du mardi 3 avril au vendredi 6 avril de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00
- le mardi 10 avril de 9 h 00 à 12 h 00 (dernier délai).

Pour le 2^{ème} TOUR :

- le jeudi 26 avril et le vendredi 27 avril de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00
- le lundi 30 avril de 9 h 00 à 12 h 00 (dernier délai).

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Philippe MARCUCCI, Directeur de REALGRAPHIC, imprimeur des bulletins de vote, et publié sur le site internet de la Préfecture pour être à disposition des représentants des candidats.

Fait à Belfort, le 5 mars 2012
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain BESSAHA



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR)